



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ETABLISSEMENT : Lycée Paul Louis Courier

RNE : 0370039S

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4
du 3 mars 2026**

Nombre de membres présents : 22

Nom et prénom du président de séance : M. François DAVID, proviseur

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Mme Isabelle HOUEL, proviseure adjointe

Liste et qualité des membres présents :

- François DAVID, Proviseur - Isabelle HOUEL, Proviseure adjointe - Agnès RIPOLL, Agent comptable gestionnaire - Célia VAN SMEVOORDE, CPE - Stéphane COLSON, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation - Caroline GAUME, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation - Henri LAPORTE, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation - Stéphanie LECOMPTE, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation - Isabelle PORTO SAN MARTIN, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation - Lucas CHAUMONT, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation - Bettina LE GUEVELLOU, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	- Isabelle BLEU, représentante des personnels administratifs, techniques, de santé - Stéphane PIPELIER, représentant des personnels administratifs, techniques, de santé - Savine SCHMALTZ, représentante des parents d'élèves - Sylvain BROCHARD, représentant des parents d'élèves - Renaud HASSELMANN, représentant des parents d'élèves - Delphine MAUPUY, représentante des parents d'élèves - Nathan GAUTHIER, représentant des élèves - Louise COCHEREAU, représentante des élèves - Bertille MARTEGOUTTE, représentante des élèves - Maxence DESLIS, représentant des élèves - Lucie RUIZ LOPEZ, représentante des élèves
--	---

Liste et qualité des membres excusés ou absents :

- Cathy MUNSCH, représentante du Conseil Régional
- Betsabée HAAS, représentante de la collectivité de rattachement
- Christine BLET, représentante de la mairie
- Maud VIVIEN, représentante des parents d'élèves
- Marie GUILLOUCHE, représentante des personnels administratifs, techniques, de santé

Nombre de membres présents : 22.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 décembre 2025

Une représentante des élèves signale que le prénom de l'élève « Louise » doit être remplacé par « Lucie » dans le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025. Le Proviseur indique que cette modification sera apportée.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 2 décembre 2025, ainsi rectifié, est soumis au vote :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Préparation de la rentrée 2026

– Dotation horaire globale (DHG) : Monsieur David présente le calendrier de la dotation horaire globale (DHG), reçue tardivement, avec obligation de transmission de la répartition au rectorat avant le 9 mars 2026. En cas de refus de la répartition proposée, un Conseil d'administration de repli est prévu le 6 mars à 18 h.

Un tableau récapitulatif de la répartition de la DHG est distribué aux membres et commenté par le Proviseur, qui expose le travail réalisé et les choix retenus pour parvenir à l'équilibre. Il précise qu'aucune heure de braille n'est reconduite, ce choix ayant été discuté en conseil pédagogique, afin de consommer intégralement la dotation. Une demande de 15.5 heures supplémentaires a été formulée pour le BTS Comptabilité-Gestion, compte tenu d'un effectif supérieur à 24 étudiants et la réforme du DCG.

Madame Porto Saint-Martin, représentante des enseignants, souligne le travail arithmétique réalisé et la concertation menée en équipe, tout en indiquant que cette répartition ne permet ni projets ni dédoublements et que la demande d'audience n'a pas permis d'obtenir de moyens supplémentaires. Elle insiste sur la problématique des effectifs de classe. Monsieur David rappelle que la structure prévue pour la rentrée 2026 est identique à la structure actuelle et qu'il espère l'ouverture d'une septième terminale.

Une représentante des élèves interroge sur la date à laquelle la décision d'ouverture éventuelle d'une division supplémentaire de terminale sera connue. Le Proviseur répond que cette décision ne pourra intervenir qu'en fin d'année scolaire, une fois les effectifs d'inscription définitivement arrêtés.

Une interruption de séance intervient de 18 h 59 à 19 h 05.

La répartition de la DHG est ensuite soumise au vote :

Contre : 16 Abstention : 3 Pour : 3

La répartition proposée de la DHG n'est pas adoptée.

Le Proviseur distribue les convocations pour le Conseil d'administration de repli et invite les membres à formuler de nouvelles propositions de répartition avant le jeudi suivant, afin de pouvoir les soumettre au vote le vendredi. Il précise qu'à défaut de propositions alternatives, la répartition présentée lors de la présente séance sera transmise au rectorat.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Désaffectation des bâtiments de l'annexe

Le Proviseur présente le fonctionnement actuel de l'annexe, qui accueille quatre classes, et indique que, pour l'année scolaire prochaine, seules les deux classes de 3^{ème} y seront présentes d'où la volonté de rapatrier les 2 classes dans les bâtiments du lycée. Une réunion de travail devra être organisée pour définir les modalités d'accueil des élèves dans le lycée (organisation de la vie scolaire, répartition des salles, gestion du matériel). Une réunion d'information à destination des familles des élèves de 4^e est prévue le 8 avril.

Madame Lecompte, représentante des enseignants, estime que cette désaffectation acte de fait la fermeture de l'annexe et indique qu'elle ne peut la soutenir. Elle regrette le manque de soutien de la mairie lors du transfert des dispositifs CHAM et CHAD dans les autres collèges.

La désaffectation de l'annexe est soumise pour avis au Conseil d'administration :

Contre : 12 Abstention : 3 Pour : 7

L'avis du Conseil d'administration est défavorable.

4. Protocole EVARS

Le Proviseur présente le protocole Santé Mentale, transmis en amont à chaque membre du Conseil d'administration. Il rappelle qu'il s'agit d'un protocole académique, identique pour l'ensemble des lycées, décrivant les ressources internes mobilisables et les modalités de vigilance mutuelle, et qu'il sera déposé dans le casier numérique de l'établissement.

Avis du Conseil d'administration :

Pour : 22

Le Conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

5. Sorties et voyages scolaires :

Trois projets nécessitant un engagement financier de l'établissement sont présentés.

- Sortie au Futuroscope : 1er juillet 2026 (classe de 3^{ème})

Participation des familles : 32 € par élève. Participation du lycée (accompagnateurs) : 235 €

- Sortie à Paris : 2 avril 2026 (classe de LLCER) Participation des familles : 51 € par élève. Participation du lycée pour les 3 accompagnateurs : 160 €

- Voyage à Strasbourg : du 7 au 11 avril 2026 : La décision est reportée au Conseil d'administration de repli, des précisions sur le plan de financement étant encore nécessaires.

Les deux premiers projets de sortie sont soumis au vote :

Pour : 21 Abstention : 1

6. Contrats et conventions :

Sont présentées : Une convention relative à la lingerie et le partenariat pour les projets « Big Bang » et « Petit Fauchoux ». Ces conventions sont soumises au vote :

Pour : 22

Les conventions sont approuvées à l'unanimité.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7. Informations diverses :

Le bilan de satisfaction relatif aux journées portes ouvertes du 7 février, élaboré par les élèves de STMG et leur professeure, Madame Bonnano, a été transmis aux membres du Conseil d'administration. Ce document met en évidence des points forts et des pistes d'amélioration. La direction remercie Madame Bonnano et les élèves pour la qualité du travail réalisé.

8. Questions diverses :

- Les représentants des parents:

Suite à la réunion à la DSDEN du 15 janvier 2026, il est fait état d'une baisse du taux de passage de seconde en première générale, passé de 73% en 2019 à 61% en 2025.

Interrogé sur les causes de cette évolution, le Proviseur indique qu'il s'agit d'une problématique à la fois académique et départementale, l'Indre-et-Loire orientant de moins en moins vers la voie générale, avec environ 25% d'orientation en voie technologique et un taux de réorientation de 4% vers la voie professionnelle (contre 2% ailleurs). Il souligne la nécessité de renforcer l'accompagnement des élèves.

Il rappelle qu'en 2024, l'établissement a été évalué comme « lycée accompagnant » mais délivrant peu de mentions, tandis que, dans les données IVAL 2025, on constate davantage de mentions et une meilleure réussite au baccalauréat, au prix d'un passage plus limité en première générale.

Madame Van-Smevoorde, CPE, indique que l'an passé, quatre à cinq divisions de seconde étaient en grande difficulté.

Monsieur Chaumont propose de répartir davantage les élèves en difficulté, en intégrant dans chaque seconde des élèves Bachibac ou Abibac afin de constituer des « têtes de classe »

- Une question est posée sur le devenir de l'option « Audiovisuel » et de l'option « Anglais mobilité ». Le Proviseur répond que l'option « Anglais mobilité » sera maintenue en seconde et ouverte en première à la rentrée.

Concernant le projet « Audiovisuel », le rectorat vérifie la faisabilité du dispositif au regard du contexte local ; l'établissement est en attente de réponse. Madame Porto San Martin rappelle que ce projet a été présenté aux parents lors des journées portes ouvertes et s'interroge sur sa mise en œuvre effective. Monsieur David précise que 2 heures pour les classes de seconde pourront être dégagées après calcul des pondérations, ce qui participera à l'autonomie de l'établissement

- Interrogation sur l'éventuelle mise en place d'une table ronde, évoquée lors d'une audience précédente. Le Proviseur indique qu'à ce jour aucun retour n'a été reçu, mais qu'une réponse devrait intervenir prochainement de la part de madame la secrétaire générale adjointe.

- Heure banalisée et mouvements de blocage : Madame Schmaltz, représentante des parents, demande à quoi correspond l'heure banalisée accordée lors d'un blocus ou en cas de mouvement de grève. Le Proviseur rappelle que le blocage de l'établissement est illégal, mais indique qu'un dialogue permanent a été privilégié avec les élèves mobilisés pour éviter des situations de tension. Dans ce cadre, il a été décidé de leur accorder une heure banalisée afin de leur permettre d'échanger avec l'ensemble des élèves du lycée et éviter le recours au blocus.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Mise en œuvre d'EVARS par niveau et par classe. Une question est posée sur la déclinaison, par niveau et par classe, du programme EVARS, et sur les modalités de suivi de sa mise en œuvre, celui-ci étant intégré dans les enseignements. Monsieur David répond que la mise en place du programme est identifiée lors d'actions ponctuelles (infirmière, CPE) mais que l'établissement recherche actuellement un outil permettant de recenser les autres actions menées par les différents enseignants dans le cadre de leurs cours, afin de garantir une mise en œuvre équilibrée dès la prochaine rentrée.

- Une question est posée sur le remplacement de Madame Ducroux, professeure de sciences de gestion. Le Proviseur indique que l'établissement est en attente de la réponse d'une personne actuellement en remplacement dans un autre établissement, remplacement qui devrait prochainement arriver à son terme. Dans l'intervalle, les enseignants de l'équipe assurent les cours pour les classes de terminale sous forme de RCD.

Questions diverses des représentants des enseignants

- Une question est soulevée concernant la multiplication des aménagements aux examens, qui surprend certains enseignants. La Proviseure adjointe rappelle que les élèves présentant des troubles (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, etc.) peuvent bénéficier d'un aménagement de type P.A.P., décidé lors d'une rencontre réunissant le professeur principal, un membre de l'équipe de direction et la famille, sur la base d'un rapport d'orthophoniste ou de médecin. Les préconisations sont ensuite déposées sur Pronote et consultables par chaque enseignant.

Les aménagements pour les épreuves du baccalauréat sont demandés par les familles, sur la base d'un certificat médical et d'un dossier complet, signé par la famille et par la direction, transmis au rectorat, qui statue in fine et envoie les notifications aux familles et au lycée pour applications lors des épreuves. Il est constaté cette année une augmentation significative du nombre d'aménagements : 20 en terminale et 26 en première.

Cette évolution présente dans de nombreux lycées est jugée préoccupante par le rectorat, ainsi que ses services de santé qui se sont saisis de la question.

- Une question est posée sur les négociations avec « Jazz à Tours » concernant le montant des frais d'inscription pour les élèves de S2 TMD. Le Proviseur précise que ces négociations doivent être menées avec la mairie et que les parents s'interrogent sur l'absence de prise en charge par le rectorat de cette inscription obligatoire. Le Proviseur indique qu'une rencontre avec « Jazz à Tours » est programmée le 19 mars et le sujet sera évoqué.

- Enfin, une question est posée concernant la rénovation de la salle des professeurs.

Madame Ripoll, secrétaire générale indique que ce projet ne figure pas dans le planning régional de rénovation, mais qu'un projet plus local pourrait être envisagé, en travaillant en interne avec les équipes.

Heure de clôture de la séance : 20 h 36

La secrétaire de séance

Le président du conseil d'administration

